



**hauts-de-seine**  
LE DÉPARTEMENT

Le Président

Ref. : PESC/Direction des Bâtiments/

MAIRIE DE FONTENAY-AUX-ROSES

04 MAI 2020

Nanterre, le 27 AVR. 2020

Service Courrier N° 2001359

Monsieur le Maire, *du Maire*

Par courrier du 12 novembre dernier, vous avez attiré l'attention du Département sur la situation du collège des Ormeaux, sur votre commune de Fontenay-aux-Roses.

Malgré l'entretien régulier que leur a porté le Département, les bâtiments de ce collège construit dans les années 60 ne peuvent en effet pas garantir pour l'avenir les meilleures conditions de confort pour l'accueil des élèves et des équipes éducatives, ni s'adapter aux besoins éducatifs modernes.

En particulier, comme vous le soulignez, la configuration du site et des bâtiments génère des difficultés de fonctionnement et rendra la mise en accessibilité réglementaire complète de l'établissement complexe.

Par ailleurs, le Département a réalisé un audit énergétique des bâtiments existants du collège. Il en ressort que les travaux seraient d'un montant considérable pour améliorer leur performance, sans pour autant apporter une amélioration aux problèmes constatés et que vous rappelez fort justement dans votre courrier.

Aussi, je vous informe que j'ai décidé d'engager les études de faisabilité pour la reconstruction du collège, a priori sur site. J'ai aussi demandé à mes services d'examiner les perspectives d'évolution démographique sur votre commune, afin de déterminer la capacité d'accueil du futur collège, tant par l'aspect constructif, notamment sur les aspects urbanistiques, que le dimensionnement du collège. Mes services se rapprocheront des vôtres dans les prochaines semaines.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*A-5'*

Président du Conseil départemental  
par intérim

Georges Siffredi

Original	CAB
Etude / Réponse	
Copies	30
M. MARISE D LAFON	